

**Au Conseil Intercommunal
de l'Association Scolaire intercommunale
de Cossonay Veyron – Venoge**

**Préavis du Comité de Direction no. 02-2023
relatif à une demande de crédit d'investissement pour
l'aménagement de 4 classes provisoires aux Chavannes 2 et
l'équipement de classes aux Chavannes 1**

Madame la Présidente,
Mesdames les Déléguées, Messieurs les Délégués,

PREAMBULE

L'établissement primaire de Cossonay Veyron-Venoge compte actuellement 811 élèves répartis dans 41 classes.

Vu l'augmentation de la population sur notre périmètre et sur la base des prévisions fournies par la DGEO en automne dernier, une forte augmentation du nombre d'élèves se profile pour la rentrée 2023. Les effectifs annoncés pour 2030 dans le cadre de l'étude de démographie scolaire (version 2019) pour le périmètre ASICOVV seront atteints en 2025 déjà. Une mise à jour de ces données a été menée en décembre 2022 par MICROGIS (portant sur les périmètres primaires et le périmètre secondaire). Il en ressort que notre secteur enregistre des effectifs plus importants qu'attendus précédemment.

Début 2023, ce ne sont pas moins de 140 élèves de 1P qui sont annoncés pour la prochaine rentrée soit une quarantaine de plus qu'en août 2022. Ceci sans compter les élèves bénéficiant de dérogations pour 2022-2023 qui vont rejoindre notre établissement en 2023 et les éventuelles arrivées liées à de nouvelles constructions ou à des déménagements.

L'ASICOVV occupe, actuellement, 6 classes de 7-8P sur le site du Pré aux Moines (ci-après PAM). Or, les effectifs des 9-11P augmentent également, nous nous voyons donc dans l'obligation de libérer ces classes. Après des réflexions menées en collaboration avec la direction scolaire, les 6 classes du PAM seront déplacées aux Chavannes 1 (ci-après CHAV1) dès août 2023.

Les élèves de 1-6P occupant actuellement les CHAV1 seront déplacées, seules 2 classes de 3-4P resteront aux CHAV1. Il est également prévu d'ouvrir 2 nouvelles classes de 1-2P et 1 classe de 3-4P. Dès lors, il nous manque encore 3 à 4 classes d'où la recherche d'une solution temporaire.

Dans cette optique et dans l'urgence, ce préavis vous propose d'installer 4 pavillons provisoires à Cossonay. Les questions de transport, d'accueil parascolaire ont motivé le choix du site retenu (voir annexe – plan de situation). Une réflexion concernant une future extension des Chavannes 2 (ci-après CHA2) doit être entreprise de suite par le Comité de Direction, ceci en tenant compte des projections de la DGEO et de MICROGIS.

DESCRIPTIF DES TRAVAUX

En accord avec la Commune de Cossonay, les pavillons seront installés sur la parcelle N°678. La Commune de Cossonay, propriétaire de la parcelle, mettra à disposition le terrain nécessaire, ceci à titre gracieux. Une convention sera établie (durée 3 ans). Une fois qu'une solution pérenne aura été trouvée, la surface du terrain sera remise à sa propriétaire dans son état d'origine (prairie).

Des travaux de terrassement ainsi que des raccordements (EU-Eau-Electricité-Chauffage-Informatique) sont à réaliser. Les modules seront installés et raccordés aux divers réseaux. L'ensemble des travaux décrits sera réalisé dès l'obtention du permis de construire afin de permettre une utilisation des pavillons à la rentrée 2023.

Les salles seront équipées avec le mobilier des classes des CHAV 1. L'acquisition de tableaux, étagères, armoires, patères pour ces locaux est comprise dans la présente demande de crédit. De plus, il est nécessaire d'acheter du mobilier adapté aux classes de 7-8 et de prévoir le raccordement informatique du bâtiment des CHAV 1. Dans le cadre du déploiement de l'éducation numérique, le Comité de direction vous propose d'installer des tableaux à affichage numérique (ANF) dans les classes des CHAV 1 et dans les pavillons.

Montant des travaux

Pavillons CHAV 2

Travaux préparatoires (terrassements, réseaux)	50 000	
Raccordements aux divers réseaux	20 000	
Transport, montage des modules	100 000	
Frais administratifs/Honoraires (Géomètre, CAMAC, AMO, architecte, etc.)	29 500	
Divers et imprévus	30 000	
Total installation et divers		229 500

Equipement Pavillons CHAV 2 et CHAV 1

Raccordement au réseau informatique	44 000	
Tableaux ANF	90 000	
Mobilier classes et salles spéciales	102 000	
Divers et imprévus	20 000	
Total mobilier et ANF		256 000
TOTAL TTC CHF		<u>485 500</u>

Les montants de chaque lot étant inférieur aux seuils fixés pour les marchés publics, une procédure d'appel d'offres sur invitation sera effectuée.

Frais d'exploitation

Ces travaux engendreront probablement les charges annuelles suivantes :

Pavillons CHAV 2

Location Pavillons (3 ans)		
<i>Modules</i>	131 500	
<i>PAC</i>	13 800	
Frais conciergerie, eau, électricité, chauffage	20 000	
TOTAL TTC CHF		<u>165 300</u>

Il faut relever que les locations pour les salles du PAM facturées par l'ASICoPe (6 classes et bureau des doyens) ne seront plus dues ce qui équivaut à un montant de CHF 160'200.00 / an (porté au budget 2023).

Financement

Pour financer ce projet, nous sollicitons en complément de la présente demande de crédit, l'autorisation de contracter un emprunt de CHF 500'000.- aux conditions les plus favorables.

Sur la base d'un taux d'intérêt de 1.75 %, les charges financières pourraient s'élever à CHF 8'750.00 par an.

Conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes, le montant utilisé sera amorti sur une période de 5 ans, ceci dès 2024.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, le Comité de Direction de l'ASICOVV vous propose, Madame La Présidente, Mesdames les Déléguées et Messieurs les Délégués, d'adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASICOVV

- vu le préavis no. 02/2023 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'aménagement de 4 classes provisoires aux Chavannes 2 et l'équipement de classes aux Chavannes 1
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

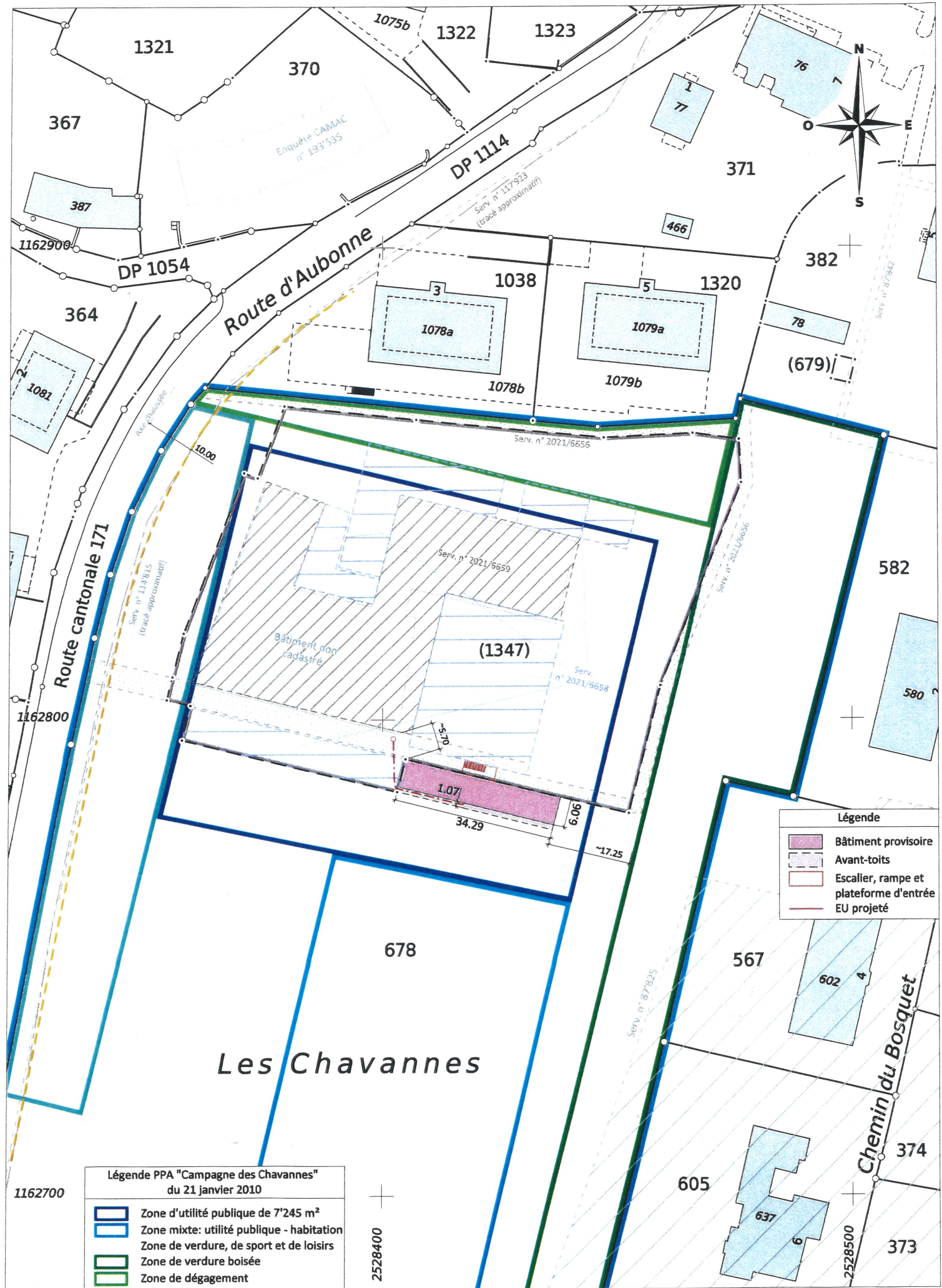
DECIDE :

1. d'accepter le préavis 02/2023 tel que présenté,
2. d'autoriser le Comité de Direction à entreprendre les travaux,
3. d'autoriser le financement de cette dépense par un emprunt de CHF 500'000.00 aux meilleures conditions du marché,
4. d'amortir cette dépense sur 5 ans avec un premier amortissement porté au budget 2024,
5. d'autoriser le Comité de Direction à porter le montant relatif aux frais d'exploitation au budget annuel de l'ASICOVV.



Adopté par le CODIR en séance du 23.02.2023

Annexe - plan de situation



Légende PPA "Campagne des Chavannes" du 21 janvier 2010

	Zone d'utilité publique de 7'245 m ²
	Zone mixte: utilité publique - habitation
	Zone de verdure, de sport et de loisirs
	Zone de verdure boisée
	Zone de dégagement

Légende

	Bâtiment provisoire
	Avant-toits
	Escalier, rampe et plateforme d'entrée
	EU projeté